

Mairie de Lavernose-Lacasse

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213102874-20240311-15-DE

Introduction : Les objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire

- I- Les éléments de contexte
 - A) Le contexte économique, social et financier
 - B) Le projet de loi de finances 2024

- II- Les grandes orientations budgétaires de la ville de Lavernose-Lacasse pour 2024
 - A) Les recettes de fonctionnement
 - B) Les dépenses de fonctionnement
 - C) La section d'investissement
 - D) Les projets pluriannuels d'investissement
 - E) La dette

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213102874-20240311-15-DE

Introduction – Objectifs du débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire se tient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. C'est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants. La ville de Lavernose-Lacasse compte 3 557 habitants.

Il présente la situation financière de la collectivité. Il mentionne également les dispositions pertinentes de la loi de finances. Le but est de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du BP 2024.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2024

Application agréée E-legalite.com

I- Les éléments de contexte

A) Le contexte économique, social et financier

En 2022, la croissance a été élevée (+2.5%). Ce rythme reflète la poursuite du rebond économique en sortie de crise sanitaire. L'activité a toutefois été freinée par les tensions d'approvisionnement, l'incertitude économiques et la hausse des prix des matières premières, qui ont été renforcées par l'invasion russe en Ukraine.

En 2023, le pic d'inflation est passé. L'activité économique en France a accélérée au deuxième trimestre. Les prix des matières premières ont baissé.

En 2024, la croissance retrouverait un rythme proche de son potentiel. L'activité serait principalement soutenue par le rebond attendu de la consommation des ménages, dans un contexte de reflux de l'inflation, alors que l'investissement serait freiné par le niveau élevé des taux d'intérêts.

Source : www.budget.gouv.fr

B) Le projet de loi de finances 2024

La loi de finances prévoit de réduire le déficit public à 4.4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2024, après 4.9% en 2023. Le déficit budgétaire de l'Etat atteindrait 146.9 milliards d'euros. En 2024, le montant du périmètre des dépenses de l'Etat est estimé à 491,9 milliards d'euros.

- ⇒ Les dispositifs en matière d'énergie : La loi met en œuvre la sortie progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique en faveur des ménagers, des entreprises et des collectivités locales. En vigueur depuis 2022, le bouclier tarifaire et l'amortisseur d'électricité sont maintenus sous certaines conditions.
- ⇒ La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros par rapport à 2023. Le fonds vert est renforcé.

II- Les grandes orientations budgétaires de la ville de Lavernose-Lacasse pour 2024

A) Les recettes de fonctionnement

- Chapitre 013, baisse des garanties de l'assurance du personnel donc moins de remboursement sur rémunérations prévus en 2024.
- Evolution des bases fiscales (revalorisation annuelle liée à l'inflation de l'année précédente) : + 3.9 % en 2024
Simulation à confirmer : + 53 000 € de recettes fiscales par rapport à 2023
- Dotations (DGF, DSR, DNP), légère progression par rapport à 2023 estimée à + 10 000 €
- Droit de passage pour le Crématorium (Sivom Sage) : + 24 000 €

Recettes de fonctionnement	Programmation 2024-2025		
	2023	2024	2025
Atténuation de charges (013)	29 732 €	20 000 €	15 000 €
Produit des services, domaine (70)	52 307 €	52 000 €	53 000 €
Impôts et taxes (73)	1 390 734 €	1 425 000 €	1 453 000 €
Dotations, subventions (74)	693 751 €	703 000 €	720 000 €
Autres produits de gestion courante (75)	157 745 €	180 000 €	180 000 €
TOTAL dépenses fonctionnement	2 324 269 €	2 380 000 €	2 421 000 €

2 Les dépenses de fonctionnement

Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement projeté pour les années 2023 à 2027, exprimé en pourcentage, s'établit comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

Objectif : Maitriser les dépenses de fonctionnement en tenant compte de l'objectif national (*certaines postes et l'inflation contraignent à dépasser ces pourcentages de référence*).

- Une maitrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement.
 - Fluides : Pour l'électricité, il est simulé une stabilité par rapport à 2023 (*mais cela représente + 76% par rapport à 2022 soit + 100 000 € à consommation constante*). Pour l'eau, une provision est budgétisée suite à une importante fuite d'eau sur le réseau de la mairie (+ 30 000 €).
- Masse salariale : + 7 % (+ 65 000 €) :

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2024

Application agréée E-legalite.com

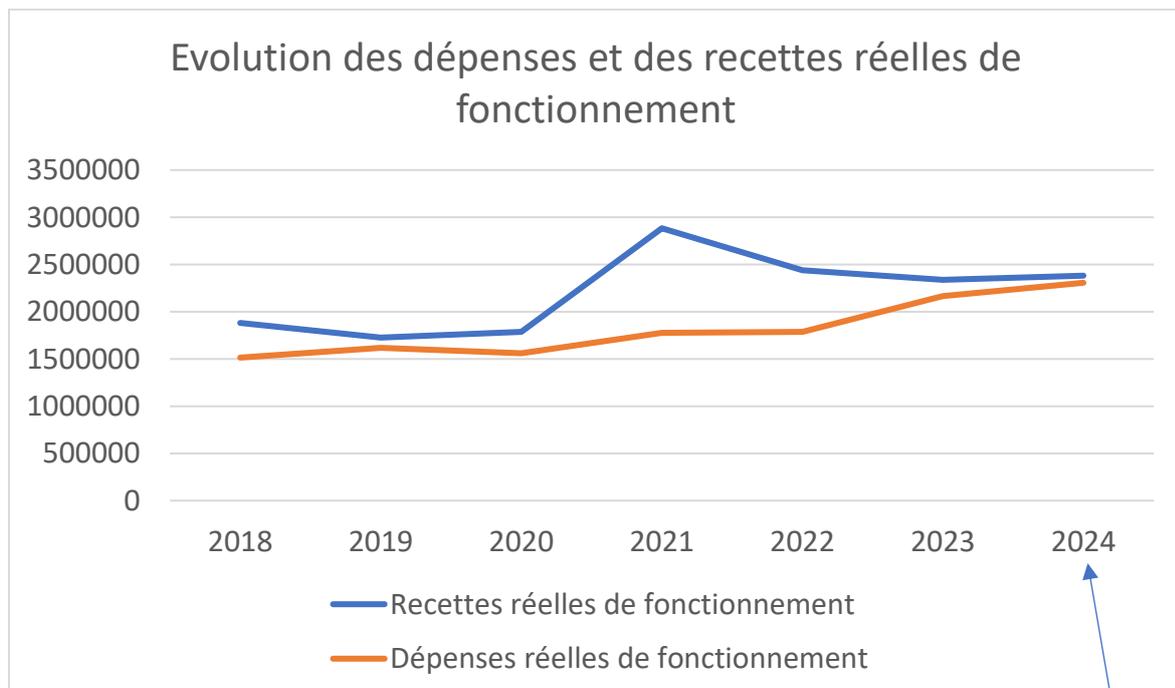
99_DE-031-213102874-20240311-15-DE

- Revalorisation de l'indice majoré + 5 points
 - Avancement carrière des agents
 - Nouveau service CNI/Passeport et renforcement service urbanisme
 - Arrivé en septembre 2023 d'un second policier municipal
 - Apprenti au service technique
- Attribution de compensation versée au Muretain Agglo : + 50 000 € (Pacte fiscal, ouverture ALAE petites vacances et remboursement du coût Atsem supplémentaire)
 - Autres contributions : + 33 000 € : Subventions aux associations avec la fête de la fusion, contribution au SIAS, frais enfouissement réseaux de télécom Tranche 1 chemin de Bergès, remplacement des ampoules Eclairage Public par du LED

Dépenses de fonctionnement	Programmation 2024-2025 (TTC)		
	2023	2024	2025
Charges générales (011)	687 842 €	702 000 €	712 000 €
Charges de personnel (012)	885 326 €	940 000 €	954 100 €
Attribution compensation (014)	252 746 €	302 000 €	334 000 €
Autres charges gestion courante (65)	316 458 €	350 000 €	370 000 €
Intérêts d'emprunt	11 306 €	12 400 €	11 400 €
TOTAL dépenses fonctionnement	2 153 678 €	2 306 400 €	2 381 500 €

Soit, pour 2024, une augmentation des dépenses de fonctionnement, par rapport à 2023, de +7%, en dépit d'une volonté et d'un effort réel pour contenir les dépenses qui peuvent l'être.

Alors que les recettes de fonctionnement, semblerait augmenter seulement de + 2.3%.



Simulation

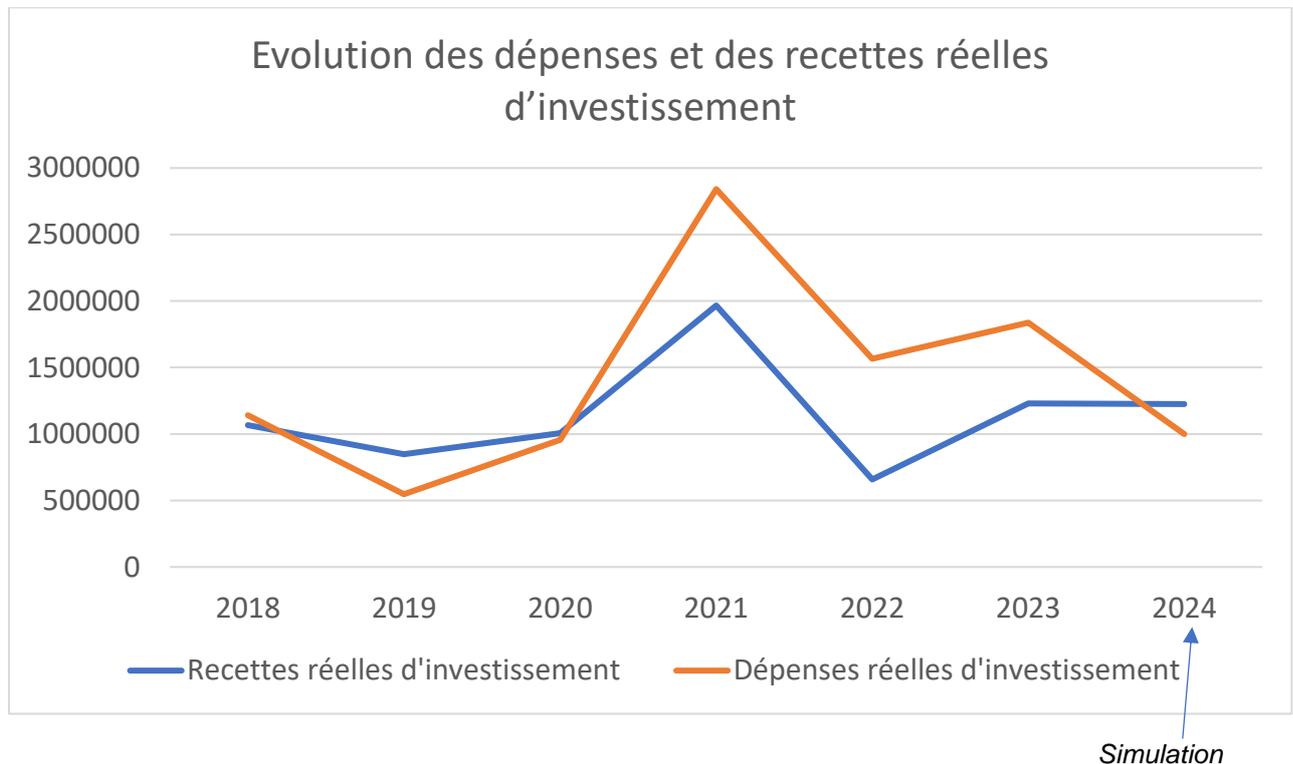
REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213102874-20240311-15-DE

3 La section d'investissement



⇒ Les recettes d'investissement : Il faudra être vigilant dans la prévision de la taxe d'aménagement : 80 000 € contre 120 000 € les années précédentes. Le budget prévoit la mobilisation de la subvention du département pour le boulodrome couvert : 180 000 €

⇒ Les dépenses d'investissement : En matière d'investissement, l'année 2024, permettra :

- La réalisation complète du boulodrome couvert : 570 000 €
- En voirie, le démarrage de la tranche optionnelle 2 (de la rue des tilleuls au chemin des perrils) et de la tranche optionnelle 4 (mini-giratoire au carrefour Bergès/Perrils) : 300 000 €
- Le remplacement de la chaudière du club house de rugby : 17 000 €
- L'isolation acoustique de la restauration scolaire : 14 000 €
- Equipement d'un nouveau bureau au service administratif pour le recueil des titres sécurisés CNI/Passeports : 8 000 €
- Piétonnier Créboty : 50 000 €

4 Les projets pluriannuels d'investissements

Outil de prospective permettant de phaser les projets d'investissement sur le mandat en fonction des capacités de financement.

Opérations	Programmation 2024-2025	
	2024	2025
Boulodrome couvert	550 000 €	-
Réfection intérieure Eglise		Frais études 30 000 €
TOTAL BATIMENTS COMMUNAUX	550 000 €	30 000 €
Chemin de Bergès	460 000 €	470 000 €
Ouvrage d'art – Chemin du Gragnon	60 000 €	
Place de la Mairie		Frais études 50 000 €
TOTAL VOIRIE (subventions et FCTVA déduits)	300 000 €	270 000 €
TOTAL dépenses	850 000 €	300 000 €

D'autres projets sont à l'étude avec une programmation à définir :

- Projet culturel (*agrandissement médiathèque*)
- Mise en conformité du système de vidéoprotection
- Cour des ateliers municipaux

5 La dette de la commune

Au 01/01/2024, le Capital restant dû s'élevait à 1 625 273,21 €.

Au 31/12/2024, le Capital restant dû devrait s'élever à 1 481 698,15 €.

Emprunt	Capital restant du	Intérêts restants dus	Date fin emprunt
AFL – Rachat des différents emprunts <i>post 2019</i>	1 155 245,39	29 429 €	30.03.2033
BPOC -Extension groupe scolaire et voirie	470 027,82	54 582 €	24.10.2037

En 2024 :

Annuité capital d'emprunt : 143 575 €

Annuité intérêts d'emprunt : 12 364 €

Ratio délai de désendettement 2023 : *Encours de dette au 31 décembre / épargne brute*

1 625 273 € / 189 777 € = **8,5 ans**



Ratio taux d'endettement 2023 = **69%** *Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement*

(La moyenne nationale de la strate est de 70%)

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

La CAF brute 2023 est de **189 777 €**.